

Association



FATI DANSE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur fixe les points non abordés dans les statuts de l'association.

Article 2 : Les Cours

Les cours de Danse Orientale sont d'une durée d'une heure et ont lieu hebdomadairement. Les horaires indiqués sur le bulletin d'inscription sont ceux du début des cours. Il convient donc de prévoir 10 minutes d'avance pour se changer.

Article 3 : Les Congés, vacances

Les écoles de danse et les Mairies suivant le planning des vacances scolaires, il n'y aura pas de cours pendant celles-ci.

Article 4 : Les absences

En cas d'absence à un cours, celui-ci peut être rattrapé sur un autre horaire correspondant au niveau suivi par l'adhérente, au choix de l'élève. Par contre, il ne pourra pas être remboursé. En cas d'abandon des cours par l'élève en cours d'année, il ne sera fait aucun remboursement sans justificatif médical. En cas d'absence du professeur, chaque élève sera prévenue individuellement par téléphone portable (SMS ou appel) ou par messagerie, il est donc impératif d'informer l'association de toute modification de coordonnées, aucun élève ne pourra prétendre ne pas avoir été prévenu. Le cours non dispensé sera rattrapé ou bien en dispensant un cours de deux heures, ou bien en dispensant un cours pendant les vacances scolaires. L'association n'étant pas décisionnaire dans les attributions de salles, il sera proposé aux élèves la meilleure solution trouvée.

Article 5 : Respect des locaux

La salle de danse n'étant pas la propriété de l'association, il convient de respecter le règlement de l'école de danse ou de la Mairie mettant la salle à disposition. Entre autres, il est interdit de manger dans la salle ou d'y pénétrer avec des chaussures.

Article 6 : Les tarifs

6.1 – L'adhésion :

L'adhésion à l'association est obligatoire. Elle est valable pour une année civile et couvre tous les frais d'assurances, de prêts de costumes ou d'accessoires, de frais de déplacement en cas de représentation à l'extérieur. Le montant de l'adhésion est fixé à 10€.

6.2 – Tarif :

L'inscription est valable pour une année scolaire. Le tarif annuel est de 250 €. Le règlement de la totalité se fait au moment de l'inscription. Possibilité exceptionnelle d'encaisser les règlements par trimestre (10€ en plus le premier trimestre pour l'adhésion).

Article 7 : Tenue

Aucune tenue spécifique n'est imposée. Pour plus de confort, il est conseillé de porter un caleçon ou une jupe longue ample, pieds nus et un foulard à sequins.

Article 8 : Résiliation d'inscription

Dans le cas où une adhérente demanderait, pour une raison quelconque, la résiliation de son inscription au cours du premier trimestre. Le premier trimestre reste acquis à l'association sans possibilité de recours. Le solde d'inscription ne pourra être remboursé que sur présentation d'un certificat médical indiquant l'incapacité de l'adhérente à poursuivre les cours de danse orientale sans présenter de danger pour sa santé physique.

Etabli à Guyancourt, le

Acceptation de l'adhérent
(lu et approuvé, date et signature)

Association



FATI DANSE

RAPPEL DES HORAIRES POUR 2016/2017

DEBUTANTE 1	TRAPPES - Familles - LUNDI 19H	Tarif : 250 € + 10 € adhésion
DEBUTANTE 1	GUYANCOURT - Aragon - MARDI 19H00	Tarif : 250 € + 10 € adhésion
DEBUTANTE 2	TRAPPES – Broustal – JEUDI 19H30	Tarif : 250 € + 10 € adhésion
INTERMEDIAIRE 1	TRAPPES - Broustal - MERCREDI 20H	Tarif : 250 € + 10 € adhésion
INTERMEDIAIRE 2	TRAPPES - Broustal - MERCREDI 21H	Tarif : 250 € + 10 € adhésion
AVANCEE	TRAPPES – Broustal – JEUDI 20H30	Tarif : 250 € + 10 € adhésion
COURS TECHNIQUE	TRAPPES - Broustal – SAMEDI 10H00	Tarif : 120 € (complémentaire)

Les tarifs s'entendent pour un cours d'une heure par semaine.

Documents à fournir :

➔ **Votre règlement** en espèces ou en chèque à l'ordre de FATI DANSE

Facilités de règlement :

En cas de paiement en 3 fois, faire 3 chèques (94€ - 83€ - 83€) à l'ordre de Fati Danse.

Ceux-ci seront encaissés :

05 octobre 2016	05 janvier 2017	05 avril 2017
-----------------	-----------------	---------------

➔ **Certificat médical** (à fournir avant le 31 octobre 2016)

➔ **Règlement intérieur signé par vos soins**

=====

* Les cours reprennent **SEMAINE 38**

* Le premier cours (cours d'essai) **est gratuit**. Si le cours ne vous convient pas à l'issue de cet essai, votre dossier complet vous est renvoyé sur simple demande par mail à Fati

* Les cours durent 1 heure. Merci d'arriver 10 minutes avant, le temps de vous changer et commencer à l'heure.

* Pas de cours pendant les vacances scolaires

* Pour celles qui désirent participer, le spectacle de fin d'année aura lieu les 30 juin et 01 juillet 2017

* Tenue : caleçon de préférence, petit haut, un foulard à nouer autour des hanches, pas de chaussures ni chaussons de danse, une bouteille d'eau

Votre professeur : Fati

Ses coordonnées :

- **Téléphone : 06 60 63 99 82**

- **Mail : fatidanse@hotmail.fr**